

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille vingt, le 13 mars, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Maison de l'enfance, 17 rue du Pont-aux-Chèvres – 27170 Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 6 mars 2020

Nombre de membres	En exercice : 21
Présents : 11	Votants : 11

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme ANTOMPIETRI, Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN

DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : Aucun pouvoir communiqué

Secrétaire de séance : M. MARLARGÉ

**Objet : S.A.A.D. – Interventions dites à taux plein : tarification pour le secteur de Bernay et démarche d'harmonisation**

**PJ : : délibération CCAS Bernay**

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie intervient auprès des personnes âgées et handicapées aussi bien au titre des aides accordées par le Département, les mutuelles ou encore les caisses de retraite qu'au titre des interventions dites à taux plein, c'est-à-dire sans aucune prise en charge.

Dans le cadre des interventions dites à taux plein, les tarifs appliqués depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 sont les suivants :

- Un tarif semaine de 20,55 € / heure du lundi au samedi.
- Un tarif dimanche et jours fériés de 22,65 € / heure.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CCAS de la Ville de Bernay a été transféré au C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Ce service intervient sur le périmètre de la ville de Bernay et vient compléter l'aide et l'accompagnement à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées, sur les secteurs de Beaumont-le-Roger et Brionne (périmètres correspondant aux ex communautés de communes Intercom Risle et Charentonne et Intercom du Pays Brionnais).

Actuellement, dans le cadre des interventions dites à taux plein, les tarifs du SAAD pour le pôle de Bernay, appliqués depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 (cf. délibération du 22.02.2017 du CCAS), sont les suivants :

- Un tarif semaine de 14,80 € / heure du lundi au samedi
- Un tarif dimanche et jours fériés de 18,03€

Aussi, dans un souci d'équité, il convient de tendre vers un tarif unique pour les interventions dites à taux plein, commun à tous les bénéficiaires du SAAD.

Pour ce faire, il sera proposé une harmonisation progressive de la tarification à partir du second trimestre 2020. Cette démarche sera engagée sur proposition des membres de la commission autonomie et prendra en compte la nécessité d'une harmonisation par paliers, de façon à ne pas imposer une augmentation trop brutale aux personnes aidées.

En attendant cette harmonisation progressive et considérant qu'il est nécessaire de pouvoir facturer les prestations réalisées sur le secteur de Bernay, il est proposé de maintenir les tarifs qui étaient en vigueur avant le transfert et donc de les fixer ainsi à partir 1<sup>er</sup> avril 2020 soit :

- Un tarif semaine de 14,80 € / heure du lundi au samedi
- Un tarif dimanche et jours fériés de 18,03€

**Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Approuve les tarifs proposés et autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents.
- ↳ Approuve la nécessité de l'harmonisation progressive de la tarification pour les prestations dites à taux plein à partir du second trimestre 2020.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200313-20D024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2020

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

